

ment fait monter le prix de la propriété, que le droit de passage seul épuiserait tout le montant affecté à l'élargissement. Il faut renoncer au nouveau canal. Je vais tâcher de trouver un nouveau plan.

JOHN PAGE.

C'était un rude soufflet pour les spéculateurs ; mais en voilà bien d'autres.

Tirailé d'un côté par l'opinion publique qui avait commencé à jeter les hauts cris sur cette spéculation, et de l'autre par les *jobbers* qui voulaient vendre, le gouvernement se décide à demander leurs prix. En conséquence, il envoie l'ordre suivant à son ingénieur M Sippell :

(Copie No. 27,616.)

Ottawa, 3 Novembre 1874.

Monsieur,

Comme on se propose de procéder aussitôt que les circonstances le permettront aux travaux relatifs à l'augmentation de la capacité du canal Lachine, il est désirable qu'une information additionnelle soit fournie de manière à déterminer la question, savoir : s'il serait mieux, dans l'intérêt public, d'élargir entièrement la présente ligne, ou seulement en partie, et de confectionner un canal tout nouveau dans la partie supérieure de la route.

Pour tâcher d'arriver à une décision sur cette matière, le ministre m'a conseillé de vous dire qu'en recevant cette lettre, vous vous aboucherez avec les principaux propriétaires de terrains par où la nouvelle ligne proposée passerait, et de vous assurer par eux personnellement du prix qu'ils seront disposés à demander pour le terrain requis à cette fin.

Il est désirable que vous voyiez les propriétaires des terrains depuis le pont du Grand-Tronc en haut ; et dans chaque cas, informez-les de l'objet de votre visite, dites la quantité probable de terrain qui serait requis dans le cas où une nouvelle ligne serait adoptée, et prenez un mémoire du prix qu'ils s'attendent de recevoir.

Après avoir fait cela, il est désirable que vous fassiez rapport des informations réunies en détail, et faites un plan approximatif de ce qui serait nécessaire pour la

ligne. Il est important que cette affaire soit expédiée dans le plus court délai.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre Obéissant Serviteur,

(Signé.)

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. G. SHELLE, ECR.,

Bureau du Canal Lachine,

Montréal.

M. Sippell agit en conséquence. Il répond ce qui suit quelques jours après au gouvernement :

{ BUREAU DU CANAL,
Montréal, Novembre 1874.

Monsieur,

Relativement à votre lettre du 3 novembre, etc., je prends la liberté de vous dire que j'ai vu les différents propriétaires de terrains et leur ai expliqué le but de ma visite, &c.

Le terrain requis entre le pont du Grand Tronc et la Côte St. Paul est possédé par MM. Laframme, Jetté et autres, qui paraissent tout-à-fait disposés à vendre le droit de passage pour le nouveau canal aux prix qu'ils ont vendu certaines portions de leur propriété, savoir :

10.—817,600 pieds carrés du pont du chemin de fer en montant à 35 cts	\$286,160
465,600 pieds carrés jusqu'au chemin de la Côte St. Paul, à 30 cts	\$139,680
1,183,200	\$425,840

40.

Pour le terrain du pont de la Côte St. Paul à la propriété du gouvernement, distance 6,300 pieds (station 153 à 216) possédé par MM. LAFRAMBOISE ET C^{ie}, dont une portion a été récemment vendue de 3½ cts à 9 cts, ces messieurs demandent maintenant ce qui suit :

1,178,350 pieds carrés à 20 c.	\$235,670
80. MM. LAFRAMBOISE ET C ^{ie} ont récemment acheté de M. McNaughton pour \$350 l'acre	